

Table des matières

Avant-propos	V
Remarques préliminaires	VII
Sommaire général	IX
Répertoire des modèles, aperçus et outils	XVIII
Répertoire des auteurs	XXIII

Partie I : Protection de l'enfant 1

1. Généralités	2
1.1. Bien de l'enfant	2
1.1.1. Protection du bien de l'enfant selon les dispositions internationales et constitutionnelles	2
1.1.2. La notion de bien de l'enfant	4
1.1.3. Concrétisation dans le cas d'espèce	6
1.2. Systématique de la protection de l'enfant	8
1.2.1. Types et domaines d'intervention	8
1.2.2. Tâches et acteurs	12
1.2.3. Protection de l'enfant et droits de l'enfant	14
1.3. Droits parentaux et principes de la protection de l'enfant	16
1.3.1. L'éducation : droit et devoir des père et mère	16
1.3.2. Besoins de l'enfant, facteurs de risque et de protection	17
1.3.3. Bien, volonté et intérêt de l'enfant	22
1.3.4. Le bien de l'enfant comme principe directeur	24
1.4. Principes, objectifs et limites des mesures de protection	25
1.4.1. Principes de la protection de droit civil au sens étroit	25
1.4.2. Objectifs et limites	30
1.5. Conditions des mesures de protection	31
1.5.1. Champ d'application et durée	31
1.5.2. Conditions matérielles	32
2. Mesures de protection	34
2.1. Généralités	34
2.2. Mesures de l'art. 307 CC	39
2.2.1. Rappel (exhortation) aux devoirs (art. 307 al. 3 CC)	40
2.2.2. Indications/instructions (art. 307 al. 3 CC)	41
2.2.3. Droit de regard et d'information ou « surveillance éducative » (art. 307 al. 3 CC)	44
2.2.4. Autres mesures nécessaires (art. 307 al. 1 CC)	45
2.3. Curatelle (art. 308 CC)	46
2.3.1. Généralités	46
2.3.2. Curatelle éducative – conseils et appui	48

2.3.3.	Curatelle avec pouvoirs particuliers	49
2.3.4.	Limitation de l'autorité parentale	58
2.3.5.	Ciblage de la mesure (« mesures sur mesure »)	59
2.4.	Retrait du droit de déterminer le lieu de résidence de l'enfant (art. 310/314b CC)	60
2.5.	Retrait de l'autorité parentale (art. 311/312 CC)	65
2.6.	Tutelle (art. 327a–c CC)	68
2.7.	Curatelles spéciales	71
2.7.1.	Curatelle de l'art. 306 al. 2 CC	71
2.7.2.	Curatelle de l'art. 544 al. 1 ^{bis} CC	74
2.8.	Mesures des art. 17 et 18 LF-CLaH	76
3.	Enquête et décision	78
3.1.	Rôles des différents acteurs	79
3.1.1.	Modèles organisationnels	79
3.1.2.	Instruction et enquête	81
3.1.3.	Le rôle de l'APEA à l'égard des services d'enquête externes, des experts, du curateur de procédure, du curateur éducatif, etc.	83
3.2.	Contenu et étendue de l'enquête	84
3.2.1.	Principes de base	84
3.2.2.	Contenu et étendue de l'enquête	87
3.2.3.	Perspective de l'enfant	91
3.2.4.	Capacité de coopération des parents et de l'enfant	92
3.3.	Déroulement de l'enquête	93
3.4.	Manière de procéder pour l'instruction et l'enquête (modèle à 4 phases)	94
3.4.1.	Phase de mise en route	97
3.4.2.	Phase d'enquête ou d'instruction	98
3.4.3.	Phase d'analyse du cas	113
3.4.4.	Phase de décision	116
4.	Exécution du mandat	118
4.1.	Rôles des différents acteurs	119
4.1.1.	Rôle de l'APEA	119
4.1.2.	Rôle du mandataire	120
4.1.3.	Rôle des tiers	121
4.2.	Mise en œuvre de la mesure	123
4.2.1.	Collaboration des différents acteurs	123
4.2.2.	Phase de mise en route	125
4.2.3.	Exécution (modèle en 5 phases)	129
4.2.4.	Examen et adaptation périodique	135
4.3.	Intervention et suivi de l'APEA	136
4.3.1.	Principes	136

4.3.2.	Actes soumis à consentement	137
4.3.3.	Rapport périodique	140
4.3.4.	Comptes périodiques	142
4.3.5.	Rémunération et frais	145
4.3.6.	Recours contre les actes du mandataire	146
4.4.	Fin des fonctions	148
4.4.1.	De plein droit	148
4.4.2.	Libération des fonctions	149
4.4.3.	Devoir de gestion transitoire	151
4.5.	Fin de la mesure	152
4.5.1.	De plein droit	152
4.5.2.	Levée de la mesure	152

Partie II : Procédure 155

5.	Principes de procédure	156
5.1.	Droit applicable	157
5.2.	Maximes de procédure	158
5.3.	Participants à la procédure	159
5.4.	Conduite de la procédure	161
5.5.	Caractère oral ou écrit de la procédure	162
5.6.	Mesures provisionnelles	164
5.7.	Moyens de preuve	165
5.8.	Récusation	166
5.9.	Droit d'être entendu et participation	166
5.10.	Frais de la procédure	168
5.11.	Assistance judiciaire gratuite	170
5.12.	Recours	172
5.12.1.	Recours contre les actes du curateur et du tiers mandaté par l'autorité	172
5.12.2.	Recours en matière de placement à des fins d'assistance	174
5.12.3.	Recours contre les décisions de l'APEA	179
5.13.	Notification de la décision	182
5.14.	Exécution	185
6.	Compétence	189
6.1.	Compétence locale de l'APEA	189
6.1.1.	Compétence au domicile civil	190
6.1.2.	Compétence au lieu de résidence ou de séjour	193
6.1.3.	Changement de domicile et transfert de la mesure	194
6.1.4.	En matière internationale	196
6.2.	Compétence matérielle de l'APEA	197
6.2.1.	Généralités	198
6.2.2.	Délimitations APEA/juge	199

6.2.3.	Solutions cantonales et conséquences	204
6.2.4.	Aperçu des compétences matérielles	206
6.3.	Excursus : compétence financière	208
6.3.1.	Financement des mesures	208
6.3.2.	Domicile d'assistance	209
7.	Éléments procéduraux spécifiques	211
7.1.	Audition	211
7.1.1.	Généralités	211
7.1.2.	Objectifs	212
7.1.3.	Devoir d'audition et exceptions	213
7.1.4.	Personne en charge de l'audition	215
7.1.5.	Modalités de l'audition	216
7.1.6.	Contenu de l'audition	219
7.1.7.	Procès-verbal	222
7.1.8.	Évaluation de l'audition	223
7.1.9.	Communication de la décision et recours	224
7.2.	Curatelle de procédure	224
7.2.1.	Conditions	226
7.2.2.	Profil de compétences	228
7.2.3.	Tâches	229
7.2.4.	Rapport avec la curatelle de l'art. 308 CC	232
7.2.5.	Aspects procéduraux	233
7.2.6.	Frais	233
7.3.	Tentative de médiation	234
7.4.	Expertise	236
8.	Application par analogie du droit de la protection de l'adulte	240
8.1.	Procédure (art. 314 al. 1 CC)	240
8.2.	Nomination du curateur/tuteur (art. 400/401 CC)	241
8.3.	Placement (art. 314b al. 1 CC)	243
8.4.	Incapables de discernement en institution	246
9.	Droits et devoirs de collaboration	247
9.1.	Secret	247
9.2.	Droit d'aviser/obligation d'aviser l'APEA	249
9.3.	Entraide administrative et judiciaire	251
9.4.	Devoir de communiquer de l'APEA et du mandataire	252
9.5.	Obligation de collaborer	253

Partie III : Droit de la filiation	255
10. Statut juridique de l'enfant	256
10.1. Notions de base	256
10.1.1. Jouissance des droits civils (art. 11 CC)	256
10.1.2. Exercice des droits civils (art. 12 CC)	257
10.1.3. Capacité de discernement (art. 16 CC)	258
10.2. Statut juridique des mineurs capables de discernement	260
10.2.1. Actes accomplis avec le consentement du représentant légal	261
10.2.2. Acquisitions à titre gratuit	262
10.2.3. Affaires mineures de la vie quotidienne	262
10.3. Droits strictement personnels	263
10.4. Statut juridique des mineurs incapables de discernement	265
11. Etablissement de la filiation	266
11.1. Entre la mère et l'enfant	267
11.1.1. Généralités	267
11.1.2. Devoir d'information de l'office de l'état civil (et autres autorités) à l'APEA	268
11.2. Entre le père et l'enfant	269
11.2.1. Par mariage	269
11.2.2. Par reconnaissance	271
11.2.3. Par jugement	275
11.2.4. Devoir d'information de l'office de l'état civil à l'APEA	278
11.3. Adoption	278
11.3.1. Formes de l'adoption	278
11.3.2. Conditions relatives à l'enfant	279
11.3.3. Conditions relatives aux parents naturels	281
11.3.4. Conditions relatives aux parents adoptifs	283
11.3.5. Secret de l'adoption et information	285
11.3.6. La procédure d'adoption	286
11.3.7. Annulation de l'adoption	288
11.3.8. Adoption internationale	288
11.4. Les constructions familiales alternatives	290
11.4.1. Les liens de filiation ont été établis à l'étranger	291
11.4.2. Les liens de filiation seront établis en Suisse	292
12. Autorité parentale	293
12.1. Généralités	294
12.1.1. Finalités et contenu de l'autorité parentale	294
12.1.2. La garde	296
12.1.3. Institution et titularité de l'autorité parentale	297
12.1.4. Compétences décisionnelles	298

12.2. Parents mariés/divorcés	303
12.2.1. Pendant le mariage	303
12.2.2. Au divorce	304
12.2.3. Faits nouveaux	306
12.3. Parents non mariés	306
12.3.1. Déclaration commune	306
12.3.2. Demande unilatérale d'un parent	309
12.3.3. Conseils aux parents	311
12.3.4. Faits nouveaux	312
12.4. Action en paternité	312
12.5. Détermination du lieu de résidence	313
12.6. Bonifications AVS pour tâches éducatives	315
12.7. Convention parentale	317
13. Représentation de l'enfant	321
13.1. Pouvoir général de représentation des père et mère	321
13.2. Empêchement ou conflit d'intérêts des père et mère	322
13.3. Actes propres de l'enfant	323
13.4. Devoirs de l'APEA et du curateur	324
14. Entretien	326
14.1. Généralités	327
14.1.1. Les parents avant la collectivité publique	327
14.1.2. Révision du droit de l'entretien	327
14.1.3. Etendue de l'entretien	328
14.1.4. Débiteurs d'entretien	328
14.1.5. Créancier d'entretien	331
14.1.6. Compétences de l'APEA	331
14.2. Détermination de l'entretien	332
14.2.1. Pluralité de méthodes	333
14.2.2. Besoins de l'enfant et entretien en espèces	333
14.2.3. Situation et ressources des père et mère	334
14.2.4. Besoin et contribution de prise en charge	334
14.2.5. Revenus et fortune de l'enfant	336
14.2.6. Prestations sociales destinées à l'entretien de l'enfant	336
14.2.7. Exécution de la contribution d'entretien	337
14.3. Convention d'entretien	337
14.4. Action en réclamation d'entretien	341
14.5. Faits nouveaux	344
14.6. Devoirs de l'APEA et du curateur	346
15. Relations personnelles	348
15.1. Généralités	349
15.1.1. Notion	349

15.1.2. Parents en situation de conflit aigu	350
15.2. Réglementation des relations personnelles	354
15.2.1. Accord des père et mère	355
15.2.2. Décision de l'APEA	358
15.3. Curatelle de droit de visite	363
15.4. Devoirs de l'APEA et du curateur	365
15.5. Information et renseignements (art. 275a CC)	366
16. Biens de l'enfant	368
16.1. Généralités	368
16.2. Inventaire au décès d'un parent (art. 318 al. 2 CC)	372
16.3. Mesures fondées sur l'art. 318 al. 3 CC	374
16.3.1. Inventaire	374
16.3.2. Remise périodique de comptes ou/et de rapports	375
16.4. Prélèvements sur les biens de l'enfant (art. 320 al. 2 CC)	375
16.5. Mesures protectrices (art. 324 CC)	377
16.5.1. Instructions	378
16.5.2. Consignation ou sûretés	378
16.5.3. Autres mesures appropriées	379
16.6. Curatelle d'administration du patrimoine (art. 325 CC)	379
16.7. Fin de l'administration des biens et responsabilité	380
Partie IV : Autres thématiques	382
17. Placement extra-familial	382
17.1. Généralités	382
17.2. Autorisation	384
17.3. Placement chez des parents nourriciers – à la journée – en institution	386
17.3.1. Compétences et droits procéduraux	387
17.3.2. Besoin d'aide ambulatoire, semi-stationnaire ou stationnaire	387
17.4. Collaboration avec les organisations de placement familial	391
17.5. Contrat de placement	392
17.6. Rôles et devoirs	394
17.6.1. APEA	394
17.6.2. Curateur/Tuteur	396
17.6.3. Père et mère	397
17.6.4. Parents d'accueil/Institution	397
17.6.5. Organisation de placement	398
17.6.6. Organes de surveillance et d'autorisation	399
17.6.7. Personne de confiance	400
17.7. Fin du placement et solutions de suivi	400
17.8. Ecueils	401

17.9. Accompagnement de l'enfant	402
17.9.1. Lors du passage de la famille d'origine à l'institution ou à la famille d'accueil	403
17.9.2. Pendant le placement	404
17.9.3. En cas d'interruption du placement	405
18. Approche « orientée enfant » – Psychologie du développement appliquée	407
18.1. Bien de l'enfant – Bien de cet enfant	407
18.2. Stabilité, développement et continuité	408
18.3. Percevoir et comprendre la perspective de l'enfant	410
18.4. Conflits intérieurs et gestion de ceux-ci dans un contexte relationnel	412
19. Statistiques	416
19.1. Saisie	416
19.2. Objectifs	418
19.3. Chiffres	419
20. Aspects internationaux	422
20.1. Généralités	422
20.2. Particularités dans le domaine de l'asile	426
21. Communication adaptée au destinataire	429
21.1. Généralités	429
21.2. La décision de l'APEA	431
21.2.1. Exigences formelles (structure)	431
21.2.2. Se faire comprendre – Intelligibilité	433
21.2.3. Des explications orales en complément	436
21.3. Le « Langage simplifié » (« Facile à lire et à comprendre » [Falc], « Plain Language »)	438
21.3.1. Règles du Langage simplifié	439
21.3.2. Fiche d'information « Protection de l'enfant » en Langage simplifié	440
Abréviations	449
Bibliographie	453
Index alphabétique	483
Textes légaux	pages jaunes